



COMPTE-RENDU N°3 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 5 avril 2017

PRESENTS : MM. SEGONZAC – GUERIN– GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE – COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – RICHARD – WILLIAMS – BLIN – AUXERRE RIGOLET – SALAT – LAGOUBIE – CABROL – GIMENEZ – MARCADIER – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL — LEY - DARRACQ – LAULANET

EXCUSES /ABSENTS : MM. PIEDFERT – PILET (procuration M CHAUSSADE) – DELIBIE (procuration M SALAT) – GABRIEL (procuration M RICHARD) – DUHARD (procuration MME GIMENEZ) – DUFOURGT (procuration MME CABIROL)

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOLET.

- **Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 15 mars 2017**

Le compte rendu du Conseil communautaire du 15 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificative N°01– Virement de crédits – Budget Annexe Régie des transports scolaires Le Pizou/ St Barthélémy – Eygurande / St-Martial d'Artenset– Exercice 2016**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le Budget Primitif annexe Régie des transports scolaires Le Pizou / Saint Barthélémy-Eygurande / Saint Martial d'Artenset affichait un report du résultat 2015 en Recettes d'Investissement de 91 677,16 € et en Dépenses d'Investissement de 2 500,20 €.

Or la délibération n°2016/23 d'affectation des résultats 2015 mentionne uniquement une affectation en Recettes d'Investissement d'un montant de 91 677,16 €. Il convient donc d'annuler l'inscription de 2 500,20 € en Dépenses d'Investissement.

En conséquence il est nécessaire de modifier cette inscription erronée en prenant la décision modificative suivante :

Comptes	Diminution	Augmentation
Investissement		
D 001 – Solde d'exécution négatif reporté	2 500, 20 €	

2156 – Matériel de transport		2 500, 20 €
TOTAL Investissement	2 500, 20 €	2 500,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget Annexe Régie des transports scolaires Le Pizou/ St Barthélémy – Eygurande / St-Martial d'Artenset– Exercice 2016 telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces nécessaires.

Vote Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **Approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2016**

Mr Lionel VERGNAUD, Vice-Président en charge des finances, fait part à l'Assemblée de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	
Résultats reportés		784 087,52	922 351,53		
Opérations de l'exercice	7 415 464,02	7 955 524,98	7 423 346,50	9 101 015,05	
TOTAUX	7 415 464,02	8 739 612,50	8 345 698,03	9 101 015,05	
RESULTATS DE CLOTURE		1 324 148,48		755 317,02	
Restes à réaliser			1 049 210,37	1 162 281,09	
TOTAUX CUMULES	7 415 464,02	8 739 612,50	9 394 908,40	10 263 296,14	<i>Excédent de Clôture</i>
RESULTATS DEFINITIFS		1 324 148,48		868 387,74	2 192 536,22

Il est à noter que Monsieur le Président ne prend pas part aux votes et quitte la séance pour cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le Compte Administratif Principal.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	
Résultats reportés		61 124,40	24 010,91		
Opérations de l'exercice	173 867,09	145 970,48	33 968,63	31 389,56	
TOTAUX	173 867,09	207 094,88	57 979,54	31 389,56	
RESULTATS DE CLOTURE		33 227,79	-26 589,98		
Restes à réaliser					
TOTAUX CUMULES	173 867,09	207 094,88	57 979,54	31 389,56	<i>Excédent de Clôture</i>
RESULTATS DEFINITIFS		33 227,79		-26 589,98	6 637,81

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour le centre de loisirs de Montpon.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "CENTRE DE LOISIRS MOULIN NEUF"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	
Résultats reportés		52 174,41		5 025,70	
Opérations de l'exercice	121 923,04	77 576,38	0,00	0,00	
TOTAUX	121 923,04	129 750,79	0,00	5 025,70	
RESULTATS DE CLOTURE		7 827,75		5 025,70	
Restes à réaliser					
TOTAUX CUMULES	121 923,04	129 750,79	0,00	5 025,70	<i>Excédent de Clôture</i>
RESULTATS DEFINITIFS		7 827,75		5 025,70	12 853,45

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour le centre de loisirs de Moulin Neuf.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	
Résultats reportés		0,00		0,00	
Opérations de l'exercice	52 374,82	85 240,25	35 345,63	6 257,84	
TOTAUX	52 374,82	85 240,25	35 345,63	6 257,84	
RESULTATS DE CLOTURE		32 865,43		-29 087,79	
Restes à réaliser					
TOTAUX CUMULES	52 374,82	85 240,25	35 345,63	6 257,84	<i>Excédent de Clôture</i>
RESULTATS DEFINITIFS		32 865,43		-29 087,79	3 777,64

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour l'Aire d'Accueil des Gens Du Voyage.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "REGIES TRANSPORTS SCOLAIRES"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	
Résultats reportés		10 704,95		91 677,16	
Opérations de l'exercice	33 290,59	105 562,97	146 684,40	18 322,84	
TOTAUX	33 290,59	116 267,92	146 684,40	110 000,00	
RESULTATS DE CLOTURE		82 977,33		-36 684,40	
Restes à réaliser			0,00	0,00	
TOTAUX CUMULES	33 290,59	116 267,92	146 684,40	110 000,00	<i>Excédent de Clôture</i>
RESULTATS DEFINITIFS		82 977,33		-36 684,40	46 292,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour le Transport Scolaire.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "MULTIPLE RURAL DE SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS		
Résultats reportés		2 329,86	2 433,41			
Opérations de l'exercice	20 340,51	21 090,70	18 605,24	18 182,52		
TOTAUX	20 340,51	23 420,56	21 038,65	18 182,52		
RESULTATS DE CLOTURE		3 080,05	2 856,13			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	20 340,51	23 420,56	21 038,65	18 182,52	<i>Excédent de Clôture</i>	
RESULTATS DEFINITIFS		3 080,05		-2 856,13		223,92

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour le Multiple Rural de Saint Barthélémy de Bellegarde.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "LOGEMENTS SOCIAUX D'ECHOURNAC"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS		
Résultats reportés		0,00	30 608,68			
Opérations de l'exercice	26 158,38	57 669,23	31 510,85	30 608,68		
TOTAUX	26 158,38	57 669,23	62 119,53	30 608,68		
RESULTATS DE CLOTURE		31 510,85	31 510,85			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	26 158,38	57 669,23	62 119,53	30 608,68	<i>Résultat de clôture</i>	
RESULTATS DEFINITIFS		31 510,85		-31 510,85		0,00

Monsieur VERGNAUD précise que ce budget annexe va être clôturé et intégré au budget principal pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour les logements sociaux d'Echourgnac.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "SPANC"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		43 775,75		5 625,69
Opérations de l'exercice	34 822,78	49 334,93	0,00	0,00
TOTAUX	34 822,78	93 110,68	0,00	5 625,69
RESULTATS DE CLOTURE		58 287,90		5 625,69
Restes à réaliser				

TOTAUX CUMULES	34 822,78	93 110,68	0,00	5 625,69	<i>Excédent de Clôture</i>	
RESULTATS DEFINITIFS		58 287,90		5 625,69		63 913,59

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour le SPANC.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT DE ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	DEPENSES <i>DEFICIT</i>	RECETTES <i>EXCEDENTS</i>	DEPENSES <i>DEFICIT</i>	RECETTES <i>EXCEDENTS</i>		
Résultats reportés			323 002,75			
Opérations de l'exercice	323 002,75	323 002,75	323 002,75	323 002,75		
TOTAUX	323 002,75	323 002,75	646 005,50	323 002,75		
RESULTATS DE CLOTURE		0,00		-323 002,75		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	323 002,75	323 002,75	646 005,50	323 002,75	<i>Déficit de Clôture</i>	
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		-323 002,75		-323 002,75

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour le lotissement de Saint Barthélémy de Bellegarde.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE CHÂTEAU"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	DEPENSES <i>DEFICIT</i>	RECETTES <i>EXCEDENTS</i>	DEPENSES <i>DEFICIT</i>	RECETTES <i>EXCEDENTS</i>		
Résultats reportés		30 000,00		25 579,38		
Opérations de l'exercice	267 754,50	290 754,50	261 986,50	254 420,62		
TOTAUX	267 754,50	320 754,50	261 986,50	280 000,00		
RESULTATS DE CLOTURE		53 000,00		18 013,50		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	267 754,50	320 754,50	261 986,50	280 000,00	<i>Excédent de Clôture</i>	
RESULTATS DEFINITIFS		53 000,00		18 013,50		71 013,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
APPROUVE le Compte Annexe pour le lotissement Le Château.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

BUDGET ANNEXE "ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE VERY"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES <i>DEFICIT</i>	RECETTES <i>EXCEDENTS</i>	DEPENSES <i>DEFICIT</i>	RECETTES <i>EXCEDENTS</i>
Résultats reportés		309 355,10	425 862,71	
Opérations de l'exercice	282 777,37	282 777,37	333 040,06	249 026,65
TOTAUX	282 777,37	592 132,47	758 902,77	249 026,65
RESULTATS DE CLOTURE		309 355,10		-509 876,12

Restes à réaliser					
TOTAUX CUMULES	282 777,37	592 132,47	758 902,77	249 026,65	Déficit de Clôture
RESULTATS DEFINITIFS		309 355,10		-509 876,12	-200 521,02

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le Compte Annexe pour la zone d'activités économiques de Very.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

- **Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2016**

Monsieur ELIZABETH, Trésorier à Montpon Ménéstérol, rappelle les difficultés organisationnelles que le Trésorerie a rencontrées cette année durant la période budgétaire. Il présente les comptes de gestion à l'assemblée et annonce que les comptes sont conformes aux résultats.

- **COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2016 au 31/12/2016**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2016 au 31/12/2016**, y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

Le conseil communautaire,

- après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2016**,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2016 au 31/12/2016**, y compris la journée complémentaire,
 - statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE « AIRE D'ACCUEIL DES GENS D VOYAGE »**

Le conseil communautaire,

- après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2016**,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'**exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

• **COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de l'**exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2016**,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2016 au 31/12/2016**, y compris la journée complémentaire,

-statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'**exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

• **COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS D'ECHOURNAC**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de l'**exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2016**,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2016 au 31/12/2016**, y compris la journée complémentaire,

-statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'**exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

• **COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ST BARTHELEMY**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2016**,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2016 au 31/12/2016**, y compris la journée complémentaire,

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

• **COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LE CHATEAU**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2016**,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2016 au 31/12/2016**, y compris la journée complémentaire,

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

• Un besoin de Financement (D+E) :

Décision d'Affectation :

• Affectation en besoin de financement R 1068 en Investissement :

• Fonctionnement R 002 :

• Investissement R 001 :

INTEGRATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET
"LOGEMENTS SOCIAUX D'ECHOURNAC" CLOTURE AU 31/12/2016

Décision d'Affectation :

Affectation en réserve R 1068 en Investissement :

Fonctionnement R 002 :

Report Investissement D 001 :

APRES FUSION DES RESULTATS BUDGETS
PRINCIPAL/LOGEMENTS SOCIAUX ECHOURNAC

Décision d'Affectation :

Affectation en réserve R 1068 en Investissement :

Fonctionnement R 002 :

Report Investissement R 001 :

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU
CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON**

Le conseil communautaire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du centre de loisirs de Montpon**,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

CENTRE DE LOISIRS MONTPON

Le Compte Administratif 2016 présente :

A) Résultats de l'exercice : - 27 896,61
B) Résultats antérieurs reportés : 61 124,40
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

• **Un solde d'exécution d'Investissement (D) :**

A) Résultats de l'exercice : - 2 579,07
B) Résultats antérieurs reportés : - 24 010,91
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

	Dépenses :	-
	Recettes :	-
•	Un solde des RAR d'Investissement (E) :	-
•	Un besoin de Financement (D+E) :	26 589,98
	<u>Décision d'Affectation :</u>	
•	Affectation en réserve R 1068 en Investissement :	26 589,98
•	Fonctionnement R 002 :	6 637,81
•	Report Investissement D 001 :	26 589,98

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du centre de loisirs de Moulin Neuf**, **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

CENTRE DE LOISIRS MOULIN NEUF

Le Compte Administratif 2016 présente :

	A) Résultats de l'exercice :	- 44 346,66
	B) Résultats antérieurs reportés :	52 174,41
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	7 827,75
•	Un solde d'exécution d'Investissement (D) :	
	A) Résultats de l'exercice :	-
	B) Résultats antérieurs reportés :	5 025,70
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	5 025,70
	Dépenses :	-
	Recettes :	-
•	Un solde des RAR d'Investissement (E) :	-
•	Un besoin de Financement (D+E) :	-
	<u>Décision d'Affectation :</u>	
•	Affectation en réserve R 1068 en Investissement :	-
•	Fonctionnement R 002 :	7 827,75
•	Report Investissement R 001 :	5 025,70

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A A G V

Le Compte Administratif 2016 présente :

•	Un solde d'exécution de Fonctionnement de :	
	A) Résultats de l'exercice :	32 865,43
	B) Résultats antérieurs reportés :	-
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	32 865,43
•	Un solde d'exécution d'Investissement (D) :	
	A) Résultats de l'exercice :	- 29 087,79
	B) Résultats antérieurs reportés :	-
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	- 29 087,79

R A R

Dépenses :

Recettes :

•	Un solde des RAR d'Investissement (E) :	-
•	Un besoin de Financement (D+E) :	29 087,79

Décision d'Affectation :

•	Affectation en réserve R 1068 en Investissement :	29 087,79
•	Fonctionnement R 002 :	3 777,64
•	Report Investissement D 001 :	29 087,79

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du transport scolaire**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REGIE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Compte Administratif 2016 présente :

•	Un solde d'exécution de Fonctionnement de :	
	A) Résultats de l'exercice :	72 272,38
	B) Résultats antérieurs reportés :	10 704,95

	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	82 977,33
•	Un solde d'exécution d'Investissement (D) :	
	A) Résultats de l'exercice :	- 128 361,56
	B) Résultats antérieurs reportés :	91 677,16
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	- 36 684,40
	R A R	
	Dépenses :	
	Recettes :	
•	Un solde des RAR d'Investissement (E) :	-
•	Un besoin de Financement (D+E) :	36 684,40
	<u>Décision d'Affectation :</u>	
•	Affectation en réserve R 1068 en Investissement :	36 684,40
•	Fonctionnement R 002 :	46 292,93
•	Report Investissement D 001 :	36 684,40

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU MULTIPLE RURAL DE SAINT BARTHELEMY**

Le conseil communautaire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du multiple rural de Saint Barthélemy**,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

MULTIPLE RURAL SAINT-BARTHELEMY

Le Compte Administratif 2016 présente :

	A) Résultats de l'exercice :	750,19
	B) Résultats antérieurs reportés :	2 329,86
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	3 080,05
•	Un solde d'exécution d'Investissement (D) :	
	A) Résultats de l'exercice :	- 422,72
	B) Résultats antérieurs reportés :	- 2 433,41
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	- 2 856,13
	Dépenses :	-
	Recettes :	-
•	Un solde des RAR d'Investissement (E) :	-
•	Un besoin de Financement (D+E) :	2 856,13
	<u>Décision d'Affectation :</u>	
•	Affectation en réserve R 1068 en Investissement :	2 856,13
•	Fonctionnement R 002 :	223,92
•	Report Investissement D 001 :	2 856,13

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du SPANC**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SPANC

Le Compte Administratif 2016 présente :

	A) Résultats de l'exercice :	14 512,15
	B) Résultats antérieurs reportés :	43 775,75
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	58 287,90
•	Un solde d'exécution d'Investissement (D) :	
	A) Résultats de l'exercice :	-
	B) Résultats antérieurs reportés :	5 625,69
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	5 625,69
	Dépenses :	-
	Recettes :	-
•	Un solde des RAR d'Investissement (E) :	-
•	Un besoin de Financement (D+E) :	-
	<u>Décision d'Affectation :</u>	
•	Affectation en réserve R 1068 en Investissement :	-
•	Fonctionnement R 002 :	58 287,90
•	Report Investissement R 001 :	5 625,69

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du lotissement de Saint Barthélemy de Bellegarde**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

LOT SAINT-BARTHELEMY

Le Compte Administratif 2016 présente :

	A) Résultats de l'exercice :	-
	B) Résultats antérieurs reportés :	-
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	-
•	Un solde d'exécution d'Investissement (D) :	
	A) Résultats de l'exercice :	-
	B) Résultats antérieurs reportés :	- 323 002,75

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

- 323 002,75

Dépenses :

-

Recettes :

-

• Un solde des RAR d'Investissement (E) :

-

• Un besoin de Financement (D+E) :

-

Décision d'Affectation :

• Affectation en réserve R 1068 en Investissement :

-

• Fonctionnement R 002 :

-

• Report Investissement D 001 :

- 323 002,75

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LE CHATEAU**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du lotissement Le Château**,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

LOT LE CHÂTEAU

Le Compte Administratif 2016 présente :

A) Résultats de l'exercice :

23 000,00

B) Résultats antérieurs reportés :

30 000,00

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

53 000,00

• Un solde d'exécution d'Investissement (D) :

A) Résultats de l'exercice :

- 7 565,88

B) Résultats antérieurs reportés :

25 579,38

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

18 013,50

Dépenses :

-

Recettes :

-

• Un solde des RAR d'Investissement (E) :

-

• Un besoin de Financement (D+E) :

-

Décision d'Affectation :

• Affectation en réserve R 1068 en Investissement :

-

• Fonctionnement R 002 :

53 000,00

• Report Investissement R 001 :

18 013,50

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

- **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE VERY**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe de la ZAE VERY**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

ZAE VERY

Le Compte Administratif 2016 présente :

A) Résultats de l'exercice :	309 355,10
B) Résultats antérieurs reportés :	-
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	309 355,10
• Un solde d'exécution d'Investissement (D) :	
A) Résultats de l'exercice :	- 84 767,71
B) Résultats antérieurs reportés :	- 341 095,00
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	- 425 862,71
Dépenses :	-
Recettes :	-
• Un solde des RAR d'Investissement (E) :	-
• Un besoin de Financement (D+E) :	-
<u>Décision d'Affectation :</u>	
• Affectation en réserve R 1068 en Investissement :	
• Fonctionnement R 002 :	309 355,10
• Report Investissement D 001 :	- 425 862,71

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

- **Taxes Directes Locales : vote des taux pour l'année 2017**

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget de la Communauté de Communes Isle Double Landais se décompose de la manière suivante :

- Produit attendu de la taxe d'habitation
- Produit attendu de la taxe foncière (bâti)
- Produit attendu de la taxe foncière (non bâti)
- Produit attendu de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire les taux votés en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

-APPROUVE les taux de fiscalité suivants :

- Taxe d'habitation : proposition d'un taux de 6.38%
- Taxe foncière (bâti): proposition d'un taux de 8.15%
- Taxe foncière (non bâti) : proposition d'un taux de 29.29%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : proposition d'un taux de 25.17%

-**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'état n°1259 FPU correspondant.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : vote des taux pour l'année 2017**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les taux proposés relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les suivants :

ZONE PERCEPTION	BASES PREVISIONNELLES	PRODUIT ATTENDU	TAUX
MOULIN NEUF	658 421	101 858	15,47%
MENESPLET	1 214 011	160 128	13,19%
LE PIZOU	915 828	119 149	13,01%
MONTPON-MENESTEROL	5 055 181	706 209	13,97%
ECHOURGNAC	299 260	35 133	11,74%
EYGURANDE GARDEDEUILH	206 893	24 289	11,74%
SAINT SAUVEUR LALANDE	86 797	10 190	11,74%
SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE	310 194	36 417	11,74%
SAINT MARTIAL D'ARTENSET	773 398	90 797	11,74%

Monsieur VERGNAUD indique qu'un lissage des taux est prévu sur trois ans pour les communes adhérant au SMD3 pour que le même taux de fiscalité soit effectivement appliqué aux communes qui bénéficient d'une même prestation. Il rappelle que la différence entre les communes considérées et Montpon s'explique par les prestations du syndicat qui ne sont pas identiques sur le territoire, soit un seul ramassage par semaine contre deux à Montpon. Il rappelle enfin que la commune de Moulin Neuf fait partie, quant à elle, du SMICVAL, ce qui explique une différence dans le taux appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **Vote du budget principal et des budgets annexes 2017**

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget principal 2017** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 9 089 300,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 6 774 515,00 €

Monsieur VERGNAUD présente de façon détaillée la section de fonctionnement du budget principal à l'assemblée.

Il rappelle que 2016 est la première année de référence avec l'exercice de toutes les compétences en année pleine, ce qui a permis d'affiner le budget pour 2017.

Il indique qu'il n'y a pas une grande diminution des dotations, ce qui semble s'expliquer par la compensation de la DGF bonifiée, en raison de la prise de nombreuses compétences par la CCIDL.

✓ Discussion sur la section de fonctionnement

Monsieur LEY souhaite savoir si l'augmentation des charges de personnel pour 2017 inclut des postes supplémentaires. Monsieur le Président confirme que 100 000 euros supplémentaires ont été affectés au budget pour permettre le renforcement de l'équipe administrative, avec le passage à 35H de deux agents et la création d'un poste de chargé de mission pour gérer la compétence PLUi et les nouveaux transferts de compétences prévus, ainsi que les projets structurant prévus. L'augmentation s'explique en outre par le GVT et les contraintes réglementaires. Madame CABROL confirme que l'augmentation est liée à la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), au dégel de la valeur du point d'indice (+ 0,6%) et à la hausse de plusieurs cotisations sociales et de retraite (CNRACL, IRCANTEC, Vieillesse).

Monsieur LEY est satisfait de la réponse et confirme qu'il faut se donner les moyens techniques et en particulier les moyens humains de mener à bien les projets structurants qui ont été décidés.

Monsieur le Président présente ensuite de façon détaillée la section investissement du budget principal à l'assemblée. Il rappelle qu'il s'agit de prévisions et qu'il faudra certainement des ajustements. Monsieur le Président insiste sur le faible taux d'endettement de la CCIDL (environ 400 000 euros) ce qui permet d'investir aujourd'hui.

Concernant les recettes d'investissement, Monsieur le Président insiste sur l'importance des subventions qui ont été votées et seront donc versées par le Conseil Départemental concernant la Véloroute Voie Verte. Il rappelle l'obligation d'équilibrer les comptes et donc d'inscrire un emprunt pour équilibrer les charges dans l'attente du versement de subventions. Il tient à rendre hommage au sérieux et à la sagesse dont ont fait preuve par le passé les communautés de communes de Basse Vallée de l'Isle et Double dans la gestion des comptes.

✓ Discussion sur la section d'investissement

Jean-Claude CHAUSSADE intervient sur les investissements en matière de voirie et indique l'éventuelle possibilité de faire une économie de 20% environ avec le nouveau marché qui va être attribué. Mais il précise que les travaux de voirie qui restent à réaliser sont aussi les plus importants.

Monsieur le Président indique qu'il est prévu de recourir à un A.M.O pour la mise en œuvre du projet de piscine, et que la poursuite de ce projet dépendra des études de faisabilité (et notamment de l'estimation du coût).

Monsieur LEY précise que le projet de Véloroute Voie Verte Rive Gauche concerne un projet d'aménagement pour relier le Moulin du Duellas à la base de Loisirs de Chandos en toute sécurité pour les usagers.

Monsieur le Président et Monsieur VERGNAUD remercient l'équipe administrative de la CCDIL pour le travail réalisé sur les budgets.

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 27 Abstention : 3 Contre : 0

Madame GUILLAUME quitte la séance.

Budget Annexe « CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2017 pour le Centre de Loisirs de Montpon** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 279 435,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 62 777,00 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Annexe « CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2017 pour le Centre de Loisirs de Moulin Neuf** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 144 597,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 5 025,70 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Annexe « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2017 pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 78 113,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 69 901,00 €

Monsieur WILLIAMS demande pour quelle raison les charges salariales diminuent. Monsieur le Président explique qu'un agent placé en décharge d'activité a été réintégré au budget principal.

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Annexe « REGIES TRANSPORT SCOLAIRE »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 pour le transport scolaire qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 109 325,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 58 084,00 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Annexe « MULTIPLE RURAL DE SAINT-BARTHELEMY »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 pour le multiple rural de Saint-Barthélemy qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 26 549,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 22 937,00 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur SEGONZAC s'interroge sur la disparition du budget annexe pour les logements sociaux d'Echourgnac. Monsieur le Président qu'il a été intégré au budget principal cette année.

Budget Annexe « SPANC »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 pour le SPANC qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 91 000,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 5 625,69 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Annexe « LOTISSEMENT SAINT-BARTHELEMY »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 pour le lotissement de Saint-Barthélemy qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 969 008,25 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 969 008,25 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Annexe « LOTISSEMENT LE CHATEAU »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 pour le lotissement Le Château qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 558 490,81 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 561 968,31 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Annexe « ZAE VERY »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 pour la ZAE Very qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 1 905 884,08 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 2 045 362,63 €

Le Budget Primitif 2017 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Imputation des charges de personnel aux budgets annexes des centres de loisirs de Moulin Neuf et Montpon Ménésterol pour 2017**

La Communauté de Communes Isle Double Landais, employeur, doit être autorisée à constater comptablement les charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité aux Centres de Loisirs de MOULIN-NEUF et de MONTPON MENESTEROL.

En fin d'année, un titre sera émis sur le budget principal au compte 70872 (total des charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité aux Centres de Loisirs de MOULIN NEUF et de MONTPON MENESTEROL) pour imputer à chaque budget annexe de Centre de Loisirs les charges de personnel lui incombant.

Les budgets annexes des Centres de Loisirs procéderont au mandatement de cette somme au compte 6215.

Il est précisé que les remboursements reçus suite aux différents types d'arrêts maladie des agents du centre de loisirs de MOULIN NEUF et du Centre de Loisirs de MONTPON MENESTEROL seront reversés au budget annexe du Centre de Loisirs de MOULIN NEUF et du Centre de Loisirs de MONTPON MENESTEROL par le budget principal.

En fin d'année, un mandat sera émis sur le budget principal au compte 62872 et un titre sera émis sur le budget annexe des Centres de Loisirs au compte 7718.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette décision
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour ce faire.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Imputation des charges de personnel aux budgets annexes de la régie de transports scolaires pour 2017**

La Communauté de Communes Isle Double Landais, employeur, doit être autorisée à constater comptablement les charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité à la régie de transports scolaires.

A chaque fin d'année, un titre sera émis sur le budget principal au compte 70841 (total des charges de personnel exerçant en tout ou partie leur activité à la régie de transports scolaires) pour imputer au budget annexe de la régie des transports scolaires les charges de personnel lui incombant.

Chaque année, le budget annexe de la régie des transports scolaires procédera au mandatement de cette somme au compte 621.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette décision
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour ce faire.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Modification des tarifs de la régie de recettes « moulin du Duellas »**

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération 2014-27 en date du 06 février 2014 portant création de la régie de recettes « Moulin Du Duellas » et qui fixe les tarifs ;

Vu la délibération 2015-86 en date du 08 juillet 2015 qui modifie les tarifs des croisières de la régie de recettes « Moulin du Duellas » ;

Vu la délibération 2016-4 en date du 14 janvier 2016 qui modifie les tarifs de la régie de recettes « Moulin du Duellas » et supprime les tarifs pour certaines croisières devenus inutiles ;

La commission tourisme propose au conseil communautaire de voter le rajout d'un ticket au tarif de 7€ pour l'encaissement d'une promenade en gabare assortie de deux animations pour les enfants de 6 à 12 ans.

Ce ticket pourrait se nommer comme suit :

Promenade gabare + deux animations enfant (6-12 ans) - groupe : 7€ ticket couleur rose

Ainsi il est proposé au conseil communautaire la tarification suivante :

Promenade gabare enfant (6-12ans) groupe : 3€ ticket couleur vert foncé

Promenade gabare enfant (6-12ans) : 4€ ticket couleur vert clair

Promenade gabare adulte groupe : 5€ ticket couleur violet foncé

Promenade gabare adulte : 6€ ticket couleur violet clair

Croisière fluviale enfant (6-12 ans) : 11€ ticket couleur bleu clair

Croisière fluviale adulte : 17€ ticket couleur bleu foncé

Promenade gabare + animation enfant (6-12ans) : 5€ ticket couleur rouge clair

Promenade gabare + animation adulte : 7€ ticket couleur rouge foncé

Promenade gabare + deux animations enfant (6-12 ans) - groupe : 7€ ticket rose

Une animation : 3€ ticket couleur vert

Deux animations : 5€ ticket couleur rouge

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification les tarifs de la régie de recettes « Moulin du Duellas » comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces utiles et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

• **Contribution financière au Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord pour l'exercice 2017**

La communauté de communes verse chaque année une cotisation au Pays de l'Isle en Périgord pour lui permettre d'assumer les missions que la collectivité lui a confiées.

Pour l'exercice 2017, il est demandé à la communauté de communes une contribution financière composée comme suit :

- Chapitre 13 - Subvention d'investissement : 15 520€
- Chapitre 74 – Dotation de fonctionnement : 11 386€

Soit un total de : 26 906€

Par mission et par habitant (base 11 917 habitants, populations communales INSEE 2017), ces contributions équivalent à :

- pour les missions d'origine du Pays (frais d'administration générale, LEADER, économie-FISAC, contractualisations) : 0,49€ par habitant (0,68€ en 2016);
- pour la mission SCoT (frais d'études et salaires) : 0,94€ par habitant (1€ en 2016) ;

- pour la mission habitat (OPAH) : 0,83€ par habitant (0,60€ en 2016, et 1€/hab sur les anciens programmes).

→ soit un total de cotisation de la communauté de communes de 2.26€ par habitant sur la base de 11 917 habitants au 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le versement de cette contribution d'un montant de 26 906€ au Syndicat du Pays de l'Isle en Périgord pour 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette question.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

• Adhésion à l'Union Départementale des Maires de la Dordogne

Monsieur le Président rappelle au conseil que la Communauté de Communes adhère depuis 2014 à l'Union Départementale des Maires (UDM) de la Dordogne.

L'Union départementale des Maires est une association au service des élus, administrée par les élus qui regroupe les 540 communes de Dordogne.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** l'adhésion à l'Union Départementale des Maires de la Dordogne,
- **APPROUVE** l'acquiescement annuel de la cotisation correspondant à cette adhésion,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

• Convention d'objectifs avec l'association « Quenottes et Gros Câlines »

La Communauté de Communes détient la compétence enfance et jeunesse.

Dans ce cadre, elle a confié la gestion de l'accueil petite enfance de Montpon à l'association « Quenottes et Gros Câlines ». Afin de l'aider dans cette mission, la Communauté de Communes verse tous les ans une subvention de fonctionnement. La somme versée dépassant 23 000€, il est obligatoire de passer avec l'association une convention d'objectifs. Cette convention règle les modalités de versement de la subvention ainsi que les missions qui doivent être conduites par l'association pour en bénéficier.

Il est proposé pour l'exercice 2017 de reconduire la convention selon les mêmes termes avec le versement de la somme de 63 000 € à l'association « Quenottes et Gros Câlines ».

Le projet de convention est annexé au présent document.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** le Président à signer celle-ci ainsi que toutes les pièces nécessaires.
- **DECIDE** de verser la somme de 63 000 € pour l'exercice 2017 à l'association « Quenottes et Gros Calins » pour le fonctionnement de l'accueil petite enfance situé sur la commune de Montpon.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme dans le cadre de la délégation de compétence**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Isle Double Landais s'est vue confier la compétence tourisme en 2014.

La CCIDL s'est d'abord attachée à définir les modalités de mise en œuvre de cette compétence (mise en place de la perception de la taxe de séjour à l'échelle intercommunale, harmonisation des missions de l'OT et du service tourisme de la CCIDL...). Puis elle a ensuite défini les orientations stratégiques de l'intervention de l'OT pour une durée de trois ans soit de 2017 à 2020.

Il est proposé de regrouper ces orientations dans une convention d'objectifs qui doit être passée entre la CCIDL et l'OT.

Cette convention précise en premier lieu les missions de service public déléguées par la CCIDL à l'OT telles que l'accueil et l'information, la promotion-communication, le développement touristique territorial ainsi que l'observation et l'analyse de l'offre et de la fréquentation touristique.

Sont ensuite recensées les missions complémentaires que la communauté a souhaité déléguer. Figurent parmi ces missions l'organisation de fêtes et de manifestations, le développement touristique à caractère commercial, la gestion et suivi de la collecte de la taxe de séjour.

Chaque mission est assortie d'un paragraphe « objectifs à 3 ans ».

Monsieur le Président indique que les membres de la commission tourisme ainsi que le Président de l'OT ont émis un avis favorable à cette convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** le Président à signer celle-ci ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Convention d'occupation temporaire avec l'association «La Dronne et Isle » pour la base nautique - saison touristique 2017**

Monsieur le Président fait savoir que l'association « La Dronne et Isle » va proposer une activité de location de matériel nautique sur la base nautique de Chandos pendant la saison touristique 2017. A ce titre, la communauté de communes va louer à l'association le bâtiment correspondant sur la base pour un montant mensuel de 100 € (soit 400 € pour la saison). Ce bâtiment comprend un espace d'accueil et des sanitaires ainsi qu'un local de stockage.

Le preneur pourra également disposer du matériel appartenant à la collectivité. Une liste de l'ensemble sera établie est annexée à la convention.

Cette convention est consentie pour une durée de quatre mois équivalente à la durée de la saison touristique (soit du 1er juin 2017 au 30 septembre 2017).

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** le Président à signer celle-ci ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Ratios d'avancement de grade**

Vu le 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité Technique recueilli le 13 avril prochain,

Le Président rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Président propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2017 le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit, soit un ratio commun à tous les cadres d'emplois fixé à 100%.

CATEGORIES	GRADES D'ORIGINE	?	GRADES D'ACCES	RATIOS %
SECTEUR ADMINISTRATIF		?		
A	Attaché Principal	?	Attaché Hors classe	100
A	Attaché	?	Attaché Principal	100
B	Rédacteur Principal 2nde classe	?	Rédacteur Principal 1ère classe	100
B	Rédacteur	?	Rédacteur Principal 2nde classe	100
C	Adjoint Adm. Principal 2ème classe	?	Adjoint Adm. Principal 1ère classe	100
C	Adjoint Administratif	?	Adjoint Adm. Principal 2ème classe	100
SECTEUR TECHNIQUE		?		
A	Ingénieur Principal	?	Ingénieur Hors classe	100
A	Ingénieur	?	Ingénieur Principal	100
B	Technicien Principal 2ème classe	?	Technicien Principal 1ère classe	100
B	Technicien	?	Technicien Principal 2ème classe	100
C	Agent Maîtrise	?	Agent Maîtrise Principal	100
C	Adjoint Technique Principal 2ème classe	?	Adjoint Technique Principal 1ère classe	100
C	Adjoint Technique	?	Adjoint Technique Principal 2ème classe	100
SECTEUR SOCIAL		?		
C	A.S.E.M. Principal 2ème classe	?	A.S.E.M. Principal 1ère classe	100
SECTEUR SPORTIF		?		
A	Conseiller des APS	?	Conseiller Principal des APS	100
B	Educateur des APS Principal 2ème classe	?	Educateur des APS Principal 1ère classe	100
B	Educateur des APS	?	Educateur des APS Principal 2ème classe	100
C	Opérateur Qualifié des APS	?	Opérateur Principal des APS	100
C	Opérateur des APS	?	Opérateur Qualifié des APS	100
SECTEUR ANIMATION		?		

B	Animateur Principal 2ème classe	?	Animateur Principal 1ère classe	100
B	Animateur	?	Animateur Principal 2ème classe	100
C	Adjoint Animation Principal 2ème classe	?	Adjoint Animation Principal 1ère classe	100
C	Adjoint Animation	?	Adjoint Animation Principal 2ème classe	100

Il est précisé que le choix des fonctionnaires qui sont promus est ensuite effectué par le Président, parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions d'ancienneté et/ou d'examen le cas échéant.

L'avancement de grade n'est donc pas automatique. Il doit en outre être précédé de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le taux d'avancement de grade tel que proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Création de postes suite à avancements de grade et mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire,

Le Président propose au conseil communautaire la création et la suppression des postes comme détaillées ci-dessous au titre de l'avancement de grade des agents.

Date de prise d'effet	RECAPITULATIF DES SUPPRESSIONS		RECAPITULATIF DES CREATIONS	
01/06/2017	1	Adjoint Technique	35h	/
	1	Adjoint Technique Principal 1ère classe	35h	/
	3	Adjoint Technique Principal 2ème classe	35h	3 Adjoint Technique Principal 1ère classe
	2	Adjoint Technique Principal 2ème classe	30h	2 Adjoint Technique Principal 1ère classe
	2	Adjoint Animation Principal 2ème classe	35h	2 Adjoint Animation Principal 1ère classe
	3	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	35h	3 Adjoint Administratif Principal 1ère classe
	2	ATSEM Principal 2ème classe	35h	2 ATSEM Principal 1ère classe
	1	Animateur Principal 2ème classe	35h	1 Animateur Principal 1ère classe
01/07/2017	1	Agent de Maîtrise	35h	1 Agent de Maîtrise Principal
01/10/2017	2	Agent de Maîtrise	35h	2 Agent de Maîtrise Principal
	1	Adjoint Technique Principal 2ème classe	35h	1 Adjoint Technique Principal 1ère classe

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **DECIDE les créations et suppressions de postes** suite à avancement de grade telles que décrites ci-dessus et aux dates indiquées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

- **Création d'un poste d'attaché territorial à 35h00**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le précédent tableau des effectifs,

Pour coordonner la mise en œuvre administrative des projets d'aménagement et d'équipement de la CCIDL, et notamment la réhabilitation de la piscine intercommunale, envisagés sur le mandat restant à courir (soit 3 ans), ainsi que la mise en œuvre administrative liée à la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I), il est proposé de recruter un «chargé de mission aménagement et urbanisme» pour une durée déterminée d'un an, renouvelable.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir dans le tableau des emplois un poste d'attaché territorial et répondant aux caractéristiques suivantes :

Catégorie : A
Grade : Attaché Territorial
Durée de travail hebdomadaire : 35h00
Date de création : 1er mai 2017.

Monsieur le Président fait savoir que la collectivité se réserve la possibilité de recruter un agent non titulaire à temps complet dans les conditions fixées par l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 qui autorise le recrutement d'agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale pour les emplois de catégorie A lorsque la nature ou les besoins le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions fixées par la loi. La personne recrutée sur cette voie pourra bénéficier d'un contrat d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans.

Une annonce diffusée sur les différents sites (dont celui de l'emploi territorial) précise le niveau de recrutement qui peut être fixé comme suit :

- De formation supérieure dans le domaine des collectivités locales (Master)
- Maîtrise de l'environnement organisationnel, financier et juridique des collectivités territoriales
- Expérience dans la conduite de projets d'aménagement associée à une expérience pratique de l'intercommunalité particulièrement appréciées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} mai 2017 suivant la description ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Président,
Jean-Paul LOTTERIE

